



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## Rapport du jury

### CONCOURS DE RECRUTEMENT RÉSERVÉ

**CAPES et CAER réservés d'enseignement religieux catholique**

**CAPES et CAER réservés d'enseignement religieux protestant**

**Session 2013**

- **Composition du jury :**

Jean-Christophe COLINET, IA-IPR (allemand), président					
Anne STRASSER, IA-IPR (histoire-géographie), vice-président					
Enseignement religieux catholique			Enseignement religieux protestant		
<b>Anne STRASSER</b>	IA-IPR	Académie de Strasbourg	<b>Jean-Christophe COLINET</b>	IA-IPR	Académie de Strasbourg
<b>André PACHOD</b>	maître de Conférences HDR	Université de Strasbourg	<b>Jérôme COTTIN</b>	professeur des Universités	Université de Strasbourg
<b>Christine HEUCHEL-SCHENESSE</b>	professeur certifié d'enseignement religieux catholique	Institution S <sup>te</sup> Clotilde Strasbourg	<b>Anne-Marie PANNIER</b>	professeur certifié d'enseignement religieux protestant	Collège de l'Outre-Forêt Sultz/Forêt
<b>Maurice SCHOENACKER</b>	professeur certifié d'enseignement religieux catholique	Collège La Louvière Marly (57)	<b>Eliane GANTER</b>	professeur certifié d'enseignement religieux protestant	Gymnase J. Sturm Strasbourg

- **Données statistiques, conditions matérielles :**

a) admissibilité

Concours réservé d'enseignement religieux catholique, enseignement public :

32 candidats inscrits, 26 candidats admissibles

Concours réservé d'enseignement religieux catholique, enseignement privé :

14 candidats inscrits, 4 candidats admissibles

Concours réservé d'enseignement religieux protestant, enseignement public :

8 candidats inscrits, 7 candidats admissibles

Concours réservé d'enseignement religieux protestant, enseignement privé :

1 candidat inscrit, aucun candidat admissible

b) admission

Concours réservé d'enseignement religieux catholique, enseignement public :

26 candidats admissibles, 18 admis, moyenne des candidats admis sur liste principale : 15.92

Concours réservé d'enseignement religieux catholique, enseignement privé :

4 candidats admissibles, 1 admis, avec 17.00

Concours réservé d'enseignement religieux protestant, enseignement public :

7 candidats admissibles, 4 admis sur liste principale, un candidat admis sur liste complémentaire,

moyenne des candidats admis sur liste principale : 18.50

c) Le jury tient à remercier de la façon la plus sincère et la plus vive l'ensemble des acteurs qui ont participé à la bonne organisation de ce concours. Outre la chargée du concours au Ministère, Mme Narainen, le jury tient à souligner la qualité de l'accueil du collège Foch de Strasbourg et à remercier l'équipe de direction pour son implication et sa disponibilité. Les candidats comme le jury ont trouvé des conditions de préparation et d'interrogation sereines, à même de garantir le bon déroulement des épreuves.

- **Appréciation générale de la session 2013**

Le jury tient à souligner le très bon, voire excellent niveau d'un grand nombre de candidats ; il a été souvent impressionné par la solidité de leurs connaissances et par l'originalité de leur expérience pédagogique. D'autre part, le jury a valorisé chez les candidats une double conscience, celle de la

spécificité de l'enseignement religieux et en même temps celle de sa nécessaire inscription dans le système éducatif et dans ses valeurs fondamentales ; à ce titre, il a été tout particulièrement attentif à la capacité de discerner le registre de l'enseignement religieux de celui de la catéchèse et du prosélytisme.

Le jury n'attend pas de parcours type ; la richesse d'un parcours universitaire de haut niveau donne certainement une solide assise théorique et scientifique pour discuter des notions attendues dans les enseignements. Le jury a néanmoins également apprécié à leur juste valeur des parcours de vie et intellectuels originaux et peu académiques, à partir du moment où le candidat se montrait capable d'en montrer les traits saillants et les principales articulations avec sa candidature à un concours de recrutement de l'enseignement secondaire. En effet, la richesse d'un parcours se mesure également en termes de capacité à tirer profit des méandres d'un cheminement pas toujours linéaire et à s'investir dans tous les champs d'une vie professionnelle antérieure parfois très diversifiée. C'est bien la capacité réflexive du candidat sur l'ensemble de ses expériences antérieures que le jury cherche à apprécier, afin de tenter de percevoir l'authenticité de l'engagement et des motivations de chacun. Loin d'une prestation formatée et convenue dans laquelle le candidat exposerait ce qu'il croit attendu par le jury, la capacité à développer un récit non nécessairement chronologique, mais organisé autour de temps forts et mis en perspective, a valorisé les candidats dont la démarche était la plus aboutie.

- **Dossier RAEP :**

Pour cette nouvelle modalité des épreuves d'admissibilité qui tend à se développer dans l'ensemble de la Fonction publique depuis 2007, en particulier dans les concours internes et réservés, insistons sur le fait que les candidats disposent désormais d'une littérature abondante sur le sujet, tant par les différents rapports des concours internes de recrutement que via des publications extérieures, dont celles de la Documentation française ne sont qu'un exemple parmi beaucoup d'autres. Les candidats trouveront les plus utiles des indications sur les pages du site internet du Ministère de l'Éducation nationale qui y sont consacrées.

Notons d'abord que si la plupart des candidats ont respecté les consignes de forme, on ne saurait trop insister sur le caractère impératif de celles-ci en termes de garantie de l'équité. Le respect de ces consignes a aussi pour fonction de mettre bien en valeur la richesse de la candidature ; les négligences que l'on a pu constater dans certains dossiers n'ont pu que les desservir.

En ce qui concerne le contenu des dossiers, même s'il ne peut y avoir de dossier RAEP modèle, il va de soi qu'au-delà d'un descriptif linéaire et chronologique du parcours des candidats, le jury attend d'eux qu'ils soient capables d'organiser clairement leur propos de manière réflexive, afin d'y mettre en valeur les articulations majeures au regard des compétences attendues dans le métier pour lequel ils se portent désormais candidat. L'objectif est en effet bien de montrer en quoi le parcours antérieur a permis d'acquérir ou de consolider ces compétences, et non de dresser une liste cumulative d'activités et de projets, aussi riche soit-elle. Partir du postulat que l'exercice d'une fonction enseignante depuis parfois plusieurs années suffit de fait à assurer l'admissibilité est vain : il

s'agit bien de mettre cette expérience professionnelle, ainsi que d'autres éventuellement, en perspective des compétences attendues de manière générale de tout professeur du second degré d'une part, de façon plus spécifique pour l'enseignement religieux d'autre part. Il convient pour ce faire de s'appuyer sur les référentiels des compétences des professeurs du second degré (BO du 22 juillet 2010 pour la session 2013, et BO du 25 juillet 2013 pour la session 2014 à venir).

Pour la seconde partie du dossier, l'esprit des remarques du jury va dans le même sens. Ainsi, pour que l'exposé d'une séquence pédagogique ait un intérêt, il est impératif de dépasser le caractère simplement énumératif, descriptif et parfois impressionniste de certaines productions. Les candidats doivent se sentir très libres dans leur choix, puisque c'est le discours réflexif et la profondeur de cette introspection qui sont évalués, bien davantage que la simple originalité d'un choix qui ne peut suffire à elle seule à distinguer le candidat. De même, des dossiers qui se cantonnaient à des descriptifs plus ou moins linéaires et sans réflexion de fond, ou qui pariaient sur l'accumulation pure et simple d'une liste d'activités ont été pénalisés. Le jury a apprécié la capacité à contextualiser la séquence, à en analyser les différents aspects tant scientifiques que didactiques et pédagogiques, et à les mettre en relation les uns avec les autres. Il a particulièrement valorisé toute réflexion permettant la distanciation du point de vue et de rattacher les problématiques soulevées, quand il y en avait, à des champs plus vastes d'interrogation. Il est évident, mais peut-être cela vaut-il tout de même la peine de le préciser, que les qualités rédactionnelles des candidats sont un atout de taille dans cet exercice difficile qui demande de bonnes qualités d'expression écrite bien sûr, de synthèse surtout : savoir développer un propos intelligible et concis tout en l'enrichissant de manière pertinente au regard de l'objet d'un dossier RAEP, voilà ce qui a permis aux meilleurs candidats de se distinguer.

- **Epreuve orale d'admission :**

L'oral se décompose en deux temps distincts, dont la nature distincte a parfois été mal cernée par les candidats. De façon générale, insistons d'abord sur le fait que le jury a pris connaissance des dossiers RAEP pour établir la liste des admissibles. Il ne peut donc s'agir de reprendre *in extenso* le contenu du dossier dont le jury a déjà connaissance. Il convient plutôt d'en tirer l'essentiel, de l'enrichir de ce qui n'a pas pu être consigné dans le dossier RAEP, d'y apporter nuances, précisions ou compléments utiles.

La première partie de l'oral doit permettre au candidat de revenir sur son parcours antérieur. C'est une étape importante de l'épreuve orale, que certains candidats ont soit carrément omise, soit improvisée en direct devant le jury, comme surpris par cette attente, qui est pourtant définie dans les textes réglementaires qui précisent l'organisation du concours. Comme dans le dossier RAEP, un simple énoncé linéaire du parcours antérieur, quand bien même le catalogue des activités précédentes serait dense, ne saurait contenter le jury. Celui-ci cherche en effet à estimer dans quelle mesure le candidat a pris conscience que ses expériences professionnelles ou associatives passées lui ont permis d'acquérir les compétences attendues par un professeur de l'enseignement secondaire, ce qui implique qu'il se soit véritablement approprié les référentiels en vigueur comme les valeurs fondamentales du système éducatif. Il s'agit pour le candidat de trouver la bonne posture, sans

tomber dans une fausse humilité dévalorisante ou une autosatisfaction de mauvais aloi. Les meilleurs candidats ont fait montre d'une capacité à considérer leur parcours avec sincérité pour en montrer les traits saillants et tirer parti des articulations. Ils sont parvenus à dégager une cohérence, à organiser leur propos afin d'en faire ressortir utilement les principales caractéristiques, sans tendre non plus au déterminisme qui viserait à montrer que tout avait toujours concouru depuis l'origine à leur candidature du moment.

Le sujet qui fait l'objet de la seconde partie de l'oral a été établi par le jury après consultation des dossiers RAEP, et était donc en lien direct avec la séquence pédagogique que le candidat avait choisi d'y développer. Il ne pouvait donc y avoir de surprise chez les candidats. Lors de cette partie de l'oral, il s'est agi pour le jury non seulement d'estimer la connaissance de fond du candidat sur les attendus directement liés à sa séquence pédagogique, mais aussi d'évaluer sa capacité à prendre du recul pour inscrire sa séquence dans des problématiques plus vastes, quoique liées à son sujet. Outre les éventuels compléments, précisions ou nuances à apporter à l'exposé du candidat, l'entretien permet là aussi d'élargir le propos pour aboutir à des questionnements de fond qui touchent à la posture essentielle des candidats, à leurs démarches et à leur inscription globale dans le système éducatif et ses évolutions.

#### Exemples de sujets :

- « En vous appuyant sur des exemples de votre choix, vous explicitez la spécificité de l'apport d'un professeur d'enseignement religieux dans les dispositifs d'aide et l'articulation de ceux-ci avec les programmes.»
- « A partir de la même démarche que celle que vous avez proposée dans votre dossier de RAEP, présentez une séquence sur un autre thème du programme de collège.»
- « Explicitez quelles formes a pris le travail transversal dans votre projet (acteurs impliqués, formes de collaboration, apports respectifs) et l'apport spécifique de votre enseignement.»
- « En quoi le théâtre peut-il être mis au service de l'enseignement religieux et quelles compétences du socle commun cela permet-il de développer ? »
- « Quelle place pour les textes fondateurs dans l'enseignement religieux au collège ? Donnez des exemples précis.»

Rappel : chaque sujet est établi à partir du dossier de RAEP présenté par le candidat.

#### • Conseils de préparation :

Avant tout, le jury recommande aux candidats de prendre le temps de bien travailler sur le fond les questions liées à l'identité professionnelle de l'enseignant, à sa posture et à ses missions, aux valeurs fondamentales qui animent et structurent le système éducatif, à ses finalités. On ne saurait méconnaître les évolutions en cours, ni les grandes problématiques transversales. Les spécificités de l'enseignement privé doivent être envisagées en tant que telles par les candidats qui se destinent à ce concours de recrutement spécifique.

Le jury invite les candidats à la plus grande vigilance sur la forme. Pour le dossier RAEP d'abord, le caractère impératif des indications, déjà souligné plus haut, ne peut être négligé ; de même l'expression écrite doit être sinon parfaite, du moins d'un niveau qu'on est en droit d'attendre de futurs enseignants. L'exposé oral, quant à lui, doit mettre en évidence une organisation des idées et une structuration du propos, ainsi qu'un niveau de langue et une attitude adaptés à un concours de recrutement de futurs professeurs.

Sur le fond, il est impératif que les candidats fassent montre d'une capacité à nourrir une réflexion approfondie tant scientifique que didactique et pédagogique, et à se projeter dans les différentes échelles de leur action : dans la classe, dans l'établissement, au sein du système éducatif. La réflexivité, la problématisation et la mise en perspective de façon générale sont autant de qualités attendues et valorisées par le jury. La nette conscience de la posture et de l'éthique qui doit guider les professeurs de l'enseignement du second degré est un préalable indispensable à toute réussite au concours.

Bien au-delà de « modèles » de candidatures, c'est bien l'authenticité de la démarche et de l'identité du candidat ainsi que sa mise en regard des valeurs fondamentales du système éducatif qui permettent de valoriser les meilleurs d'entre eux. C'est ainsi que le jury peut s'assurer qu'il sélectionne de futurs enseignants fiables scientifiquement, avertis de la didactique de leur discipline, ouverts aux évolutions pédagogiques, et conscients de l'ensemble des champs de leurs missions et responsabilités à venir, dans un métier en renouvellement permanent.

Rapport établi par Anne STRASSER et Jean-Christophe COLINET